

## SEANCE DU 2 MAI 2018

Le deux mai deux mille dix-huit à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

***Etaient présents :*** MM Daniel CEZARD, Maire – Hugues SCHIAVO, adjoint - Anouck MICHEL, adjointe - Jean-Marc DAMAIS, Adjoint - Gisèle GAUDET, adjointe - Gabriel COUTHON – Claude JOLY Ntelo KINZONZI – Chantal MAJO - Annie FERNANDES - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Thomas PICHEROT - Anne-Laure VERGER.

***ABSENTS et excusés :*** Éric RABATEL - Cindy MARREL.

***POUVOIRS :*** Néant

*Secrétaire de séance :* Thomas PICHEROT

---

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.

M. le maire rappelle l'ordre du jour :

### **Délibérations :**

1. Diagnostics Frantissor – coûts
2. Demande de subvention dans le cadre du contrat territorial départemental
3. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes

**Tirage au sort :** Jury d'Assises 2019

### **Compte-rendu « Comités consultatifs »**

1. Culture
2. Jeunesse

### **Informations**

### **Questions diverses.**

---

### **Délibération D11\_2018**

**Objet :** Diagnostics Friche FRANTISSOR

**Vu** la délibération 39-2016 autorisant le maire à signer une convention d'études et de veille foncière avec l'EPORA

**Vu** la convention tripartite entre l'EPORA, la Communauté de communes et la Commune de Faverges de la tour signée le 3/04/2017

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que suite à la visite sur site, l'EPORA propose de faire réaliser des diagnostics pour pouvoir ensuite indiquer un coût prévisionnel d'étude de pré-acquisition.

Ces études nécessaires pour cerner les coûts de requalifications et donc le prix d'acquisition, sont les suivantes :

- diagnostic « sites et sols pollués » : 25 000 € HT pour une première approche qui consistera en une étude historique et en la réalisation de sondage aux endroits appropriés et selon les résultats, il sera peut-être nécessaire de compléter ce diagnostic.

- diagnostic « amiante avant démolition » : 25 000 € HT. Ce diagnostic complètera le diagnostic vente en précisant les matériaux contenant de l'amiante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à 12 voix pour et 1 contre :

- **DONNE** son accord pour la réalisation de ces études,
- **ACCEPTE** le coût de ces études conformément à la convention,
- **CONFIRME** que ces dépenses sont prévues au BP 2018.

---

### Délibération D12\_2018

**Objet** : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DEPARTEMENTAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet de réaménagement du bâtiment communal situé place des écoliers intègre un commerce en rez de chaussée.  
Dans le cadre du contrat territorial départemental sur la thématique « projet communaux pour aider le dernier commerce » il sollicite une aide d'un montant de 30 % du coût HT des travaux concernant la partie commerce.

Plan de financement :

Coût total du projet commerce HT	106 364.00 €
Subvention Contrat territorial départemental 30 %	31 909.20 €
Autofinancement	74 454.80 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** que le projet soit inscrit au contrat territorial départemental sur la thématique « projet communaux pour aider le dernier commerce »
- **DEMANDE** une aide d'un montant de 30 % du coût du projet,
- **DIT** que la commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le conseil général de l'Isère dans ses délibérations du 25 mars 2010 et du 13 décembre 2012, concernant les projets d'investissements de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € HT,
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières se rapportant à la présente délibération.

---

### Délibération D13\_2018

**Objet** : Demande de Fonds de concours à la Communauté de communes

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux voirie, bâtiments, équipements et acquisitions sont prévus au Budget d'Investissement 2018.  
Le financement peut être effectué en partie par un fonds de concours, versé par la communauté de communes des Vals du Dauphiné, en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Dépenses d'**investissement** à la charge de la Commune :

1. BATIMENTS :	121 433.10 € HT
2. EQUIPEMENTS :	7 650.75 € HT
3. VOIRIE :	34 461.55 € HT
<b>4. TOTAL</b>	<b>163 545.40 € HT</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes des Vals du Dauphiné,

- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

---

### **Tirage au sort : Jury d'Assises 2019**

Conformément à la réglementation, le conseil municipal a procédé au tirage au sort des Jury d'assises 2019.

1. BLONDEL Julia,
  2. DUTHIL Thierry,
  3. CRETINON Frédéric.
- 

### **Compte-rendu « Comités consultatifs »**

1. **Culture** : le principal sujet de la commission portait sur l'organisation de la Fête de la Musique. Anouck Michel informe le conseil que la création de l'affiche est en cours et sera finalisée dans la semaine. Elle propose l'ouverture d'une page Facebook sur la fête de la musique à Faverges de la tour afin de présenter les artistes qui se produiront ce jour-là.  
La prochaine réunion est prévue le 14/5 à 20h30.  
Elle rappelle également la manifestation du Théâtre de la ficelle et du Groupe Jaune Paille à la salle des fêtes le 5 mai prochain.
  2. **Jeunesse** : Jean-Marc Damais rappelle au conseil municipal que les inscriptions pour la semaine sportive sont ouvertes, que le tarif est de 65€ tout compris pour la semaine et qu'il y a 45 places.  
Il présente ensuite aux conseillers, la consultation effectuée pour l'acquisition d'un jeu d'enfant extérieur qui sera installé dans l'espace détente à côté de la Mairie. Après études des devis, il est décidé de travailler avec la Société MEFRAN avec un devis d'un montant de 5770.75 € HT. La plateforme sera réalisée par un artisan local.
- 

### **Informations :**

1. **Eclairage Public** : Claude Joly : Dans la continuité de la rénovation de l'éclairage public entreprise sur la commune en 2015 et visant à éliminer les foyers lumineux les plus énergivores, il nous reste à traiter essentiellement le centre village.  
Pour ce faire, nous avons identifié 27 points lumineux à rénover (secteur rue Rolandière – route du Pontet – allée des Tilleuls - terrains communaux annexes et route du Bourg < RN 75)  
Le SEDI, qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, nous a adressé un projet et un plan de financement pour ces travaux.  
Afin de valider ce projet dans les meilleurs délais, une réflexion est à mener sur le choix des luminaires tant au niveau du design que de la puissance retenue (LED 52w / 36w ou 24w et quel niveau d'abaissement de tension pour la nuit)  
Une 1° estimation de ces travaux fixe la participation communale à environ 10200 euros. Cette somme sera réajustée lorsque notre choix définitif sera arrêté.
2. **Convention conseil en énergie partagé** : M. le maire informe le conseil municipal que la convention de Conseil en Energie partagé arrive à échéance, et demande aux conseillers si on la renouvelle ou pas. Les conditions seraient différentes, avec un nombre d'heures en baisse mais le coût resterait le même.  
Thomas Picherot précise que la première année, le conseiller en énergie partagé nous a aidé à faire l'inventaire et le diagnostic des bâtiments les plus énergivores, ce qui nous a permis de faire passer quelques messages et de réaliser des économies.  
Par la suite, les prestations n'ont pas toujours été à la hauteur de nos attentes..

Au bilan, il s'avère qu'il nous a lancé dans une démarche de sensibilisation sur l'économie d'énergie avec de faibles investissements à court terme. Après discussion, il s'avère que nous disposons au sein du conseil municipal et du personnel, de personnes compétentes qui peuvent continuer ce travail en interne.

A l'unanimité, il est décidé de ne pas renouveler cette convention.

3. **Syndicat des Eaux** : Claude Joly délégué au Syndicat des eaux informe les conseillers que lors de la dernière réunion, il a été présenté les perspectives budgétaires et les tarifs de 2019. Il faut retenir qu'au niveau du service de l'eau, les tarifs seront augmentés de l'ordre de 0.5 % par an, l'abonnement domestique de 75.98 à 76.36 en 2019 + 38 cts, le prix du m<sup>3</sup> + 1 centimes.  
En ce qui concerne le service de l'assainissement, il y a de gros investissements à réaliser au niveau des stations d'épurations et des mises aux normes qui entraîneront une hausse de 26 % sur l'abonnement annuel (66.50€ à 83.79€), le prix de m<sup>3</sup> (1.36€ à 1.71€), la redevance versée à l'agence de l'eau reste inchangée.  
La taxe PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif) passerait de 2100 € à 3000 € en 2019.
4. **Projet de méthanisation** : M. le maire informe le conseil qu'il a, en présence de quelques conseillers, rencontré les agriculteurs qui ont présenté un éventuel projet d'installation d'une station de méthanisation sur un terrain appartenant à la ferme Morel. Ce terrain est classé en zone naturelle au PLU ce qui ne permet pas un tel projet. Il faudrait que l'actuel PLU soit modifié afin de placer cette parcelle en zone agricole. Cette modification longue et coûteuse n'est pas réalisable à court terme car nous sommes dans la procédure d'élaboration d'un PLUi. Elle pourra toutefois être intégrée dans le futur PLUi.  
Une réunion avec les VDD, les agriculteurs et l'organisme qui pilote ce projet devrait se faire prochainement.

**Pour information** : Le PLUi est pris en charge par les VDD et la participation de chaque commune se fera par diminution de l'attribution de compensation et serait d'environ 1250 € par an pour la commune.

---

#### **Divers :**

M. le maire propose de baptiser la salle de réunion du sous-sol, « salle du bon temps ».  
A l'unanimité, la proposition est acceptée.

Gisèle Gaudet présente une association d'artistes s'appelant « le Collectif de la Maise » très connue de la directrice de la Médiathèque la Passerelle. Ils peuvent intervenir sur des chantiers avec des groupes. Ils sont actuellement en exposition à la Passerelle.  
Ils pourraient intervenir sur la Fresque et éventuellement la décoration du transformateur vers l'HLM.

Chantal Majo présente la proposition d'Alex Paunovitch, vidéaste et photographe freelance. Il propose de renouveler les photos du site et de présenter Faverges en vidéo photo montage sur le bandeau du site. Il propose de faire un mini film sur Faverges pour un budget d'environ 700 €. Son site à voir : alex.jackson.visual – la municipalité recevra Alex prochainement pour de plus amples informations.

Jean-Marc Damais a organisé une réunion d'information avec les Présidents des associations au cours de laquelle il a été abordé le sujet de l'organisation des manifestations, la fête de la musique, le forum qui est fixé le 8/9/2018 de 10h à 12h.

**Vie économique des VDD** : Hugues Schiavo informe les conseillers que lors de la réunion au Vals du Dauphiné, un technicien a abordé la problématique des villages qui essayent de mettre en place un commerce. Il a donné des exemples intéressants. Il se propose de réunir le comité consultatif vie économique le 15/5 à 18h30 afin d'échanger les idées sur ce sujet.

Prochains conseils : 13/6 – 18/7

Prochaines réunions Maire et Adjointes : 30/5 et 4/07  
Comité culture le 14/5

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.  
Ainsi fait et délibéré le 2 mai 2018, ont signé les membres présents.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 <sup>er</sup> adjoint	
MICHEL Anouck	2 <sup>ème</sup> adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 <sup>ème</sup> adjoint	
GAUDET Gisèle	4 <sup>ème</sup> Adjointe	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	Absent et excusé
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	Absente et excusée
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	